



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 7 septembre 2017

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Bernard LEROY - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Jean-Jacques LEROUX - Jean-Marc MOGLIA - Jean-Philippe BRUN - Marie-Joëlle LENFANT - Alain LOEB - Hervé LETELLIER - Dominique DELAFOSSE - Jean-Claude COURANT - Maryannick DESHAYES - Guillemette NOS - Jean-Pierre BRÉVAL - Thierry DELAMARE - Marc-Antoine JAMET - Fadilla BENAMARA - Catherine DUVALLET - Alexandre DELACOUR - Jacky BIDAULT - Caroline ROUZÉE - Jean-Yves CALAIS - Patrick MADROUX - Jean-Michel DERREY - Daniel JUBERT - Nadine TERNISIEN - Richard JACQUET - Pierre MAZURIER - René DUFOUR - Jacky FLEITH - Stéphane SAUVAN - Hubert ZOUTU - François CHARLIER - Jean-Claude CHRISTOPHE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Christian WUILQUE - Jean CARRÉ - Gaëtan LEVITRE - Sylvie BLANDIN - Jean-Pierre DUVÉRE - Céline LEMAN - Daniel BAYART - Hervé PICARD - Yves LANIC - Alain LEMARCHAND - Didier DAGOMET - Pierre LECUYER - Pascal LEMAIRE - Didier PIEDNOËL - Jean-Pierre TROCHET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Jean-Pierre CABOURDIN, Président du C2D,
Philippe LE GAL - Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Vinciane MASURE - Frédéric MARCHAIS - Vincent VORANGER.

Ordre du jour :

Voir page suivante.

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Point sur l'activité économique de l'Agglomération	JM. MOGLIA B. LEROY
2	HABITAT LOGEMENT	DB 17-39 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - HABITAT-LOGEMENT - Renégociation prêt Crédit Foncier - 1 Pavillon PLS ACAM à Incarville - SILOGE	R. JACQUET
3	HABITAT LOGEMENT	DB 17-40 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - HABITAT-LOGEMENT - Renégociation prêt Crédit Foncier - les Marmoussets à Val de Reuil - SILOGE	R. JACQUET
4	HABITAT LOGEMENT	DB 17-41 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PAM contracté par EURE HABITAT pour une opération de réhabilitation de 22 logements individuels - Les Hautbois à Val de Reuil	R. JACQUET
5	POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES	DB 17-42 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENVIRONNEMENT - POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES - Validation du projet de recueil de mémoires autour de la Seine	A. TERLEZ
6	POLITIQUES de la VILLE	DB 17-43 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - Axe urbain FEDER - Validation de la proposition du comité de pré-sélection relative au projet de transformation d'une friche en pôle médical	A. TERLEZ
7	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 21 septembre 2017	P. LE GAL
8		Affaires diverses	

II / POINT SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE :

Monsieur MOGLIA dresse un aperçu complet de l'état de l'activité économique sur l'Agglomération. Il en ressort les chiffres-clefs suivants :



CHIFFRES CLES ECONOMIQUES

112 entreprises accompagnées pour leur développement ou leur implantation sur l'Agglo depuis 3 ans, dont 27 en 2017 (à la date du 07/09/2017)

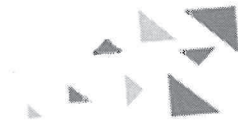
CHIFFRES CLES DE L'EMPLOI

+ de 1500 emplois sur l'Agglo depuis 3 ans, dont plus de la moitié réalisés à ce jour dont 226 emplois en 2017 et 96 à venir (à la date du 07/09/2017)



7 septembre 2017

IMMOBILIER
23 000 m² pour 31 entreprises

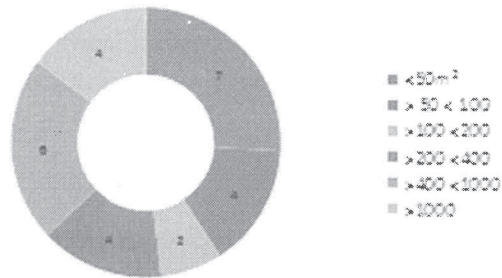


27 entreprises pour 7000 m² commercialisés

En cours de commercialisation
16 000 m² pour 3 entreprises
 dont 14 000 m² sur Martot

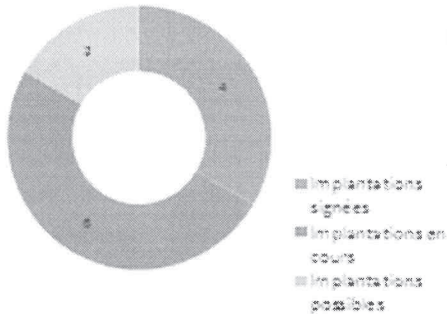


Répartition par surface commercialisée



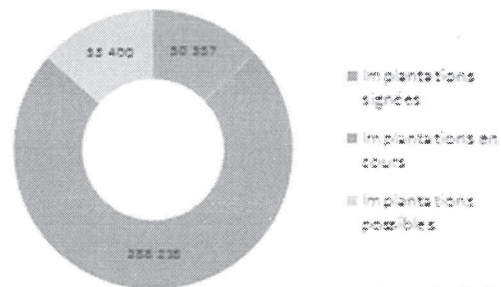
7 septembre 2017

Etat d'avancement des projets fonciers



FONCIER : 33 hectares en 2017 pour 12 entreprises
 - 5 Ha vendus
 - 28 hectares en cours de signature

Répartition surface en m² / Avancement



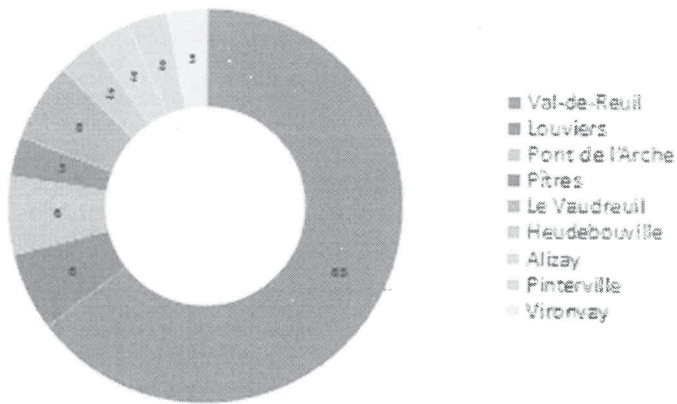
7 septembre 2017

Après FM logistique en décembre 2016 et qui sera inauguré en décembre 2017, ATA qui a ouvert ses portes au premier semestre 2017...



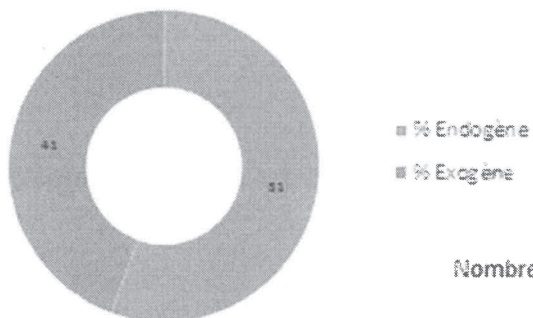
- Quelques signatures:
- Téléfrais (Andros)
 - Linkcity
 - Sylvestre médical

Implantations (%) par communes

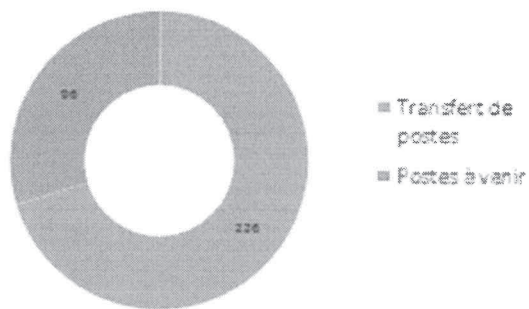


7 septembre 2017

Type d'implantations (%)



Nombres d'emplois liés aux entreprises installées en 2017



7 septembre 2017

Un échange informel démarre au terme de cette présentation.

Monsieur LEROY précise que les fouilles archéologiques vont bientôt démarrer sur le tracé projeté du futur prolongement de la voie de l'orée vers la Voie Blanche à Val de Reuil.

Un diagnostic archéologique sera mené sur un terrain de 20 ha contigu au Data Center ORANGE.

Monsieur LEROY se félicite de l'accélération des commercialisations de terrains :

« Depuis 10 ans, la moyenne des commercialisations tournait entre 8 et 10 ha par an. Cette année, nous avons cédé 33 hectares, dont une très grosse parcelle sur ECOPARC 3 ! Il faut désormais trouver d'autres terrains, notamment à proximité de la voie de l'orée, et accélérer les procédures en vue de la commercialisation d'ECOPARC 4.

Autre bonne nouvelle, ANDROS a acheté les bâtiments ex-DANTRESSANGLE sur ECOPARC 1. A cet achat, s'ajoute l'acquisition d'une parcelle d'1,7 ha.

Nous avons aussi LINK CITY et SYLVESTRE Medical, à Val de Reuil. Sans oublier FM Logistics, sur ECOPARC 2, qui devrait ouvrir en décembre. Et ATA, qui devrait aussi ouvrir rapidement ».

Monsieur DELAMARE évoque à son tour « la signature d'un permis de construire pour la société Inter parfums, qui plantera un bâtiment de 30 000 m² sur la zone d'activités du Bosc Hétrel. En dépit de la perte du marché avec BURBERRY, qui représentait environ 1/3 du chiffre d'affaire, cette société s'est battue et a réussi à compenser cette perte. Elle manque désormais de place et va construire une extension de 6 000 m².

Par ailleurs, un petit village d'entreprises, construit par un investisseur privé, vient d'ouvrir. La collectivité n'a rien financé.

Enfin, 10 000 m² de terrains sont en cours d'acquisition sur le secteur du Bosc Hétrel. Sans oublier les 200 emplois arrivés en juin avec l'implantation d'ID Logistics » précise-t-il.

Monsieur LEROY donne des nouvelles des travaux menés par SANOFI-Pasteur :

« Il s'agit de la reconstruction du bâtiment grippe, considéré comme vétuste par l'entreprise. SANOFI-Pasteur investit plus de 170 M€ dans la construction de ce bâtiment. Un tel investissement est porteur de garanties quant à la pérennité du site de Val de Reuil qui représentera, à terme, la pierre angulaire du groupe. Il n'y a pas de création d'emploi significative mais, avec cet investissement de 170 M€, SANOFI-Pasteur assure la pérennité du site. Important : c'est l'entreprise qui gère totalement la communication de ce projet.

En ce qui concerne Metal Value, le permis de construire vient d'être accordé. La première pierre devrait être posée courant novembre. Nous en reparlerons le 22 septembre, lors de la manifestation organisée par la société Manoir Industries pour ses 100 ans ».

« Nous constatons les effets positifs de la réorganisation du service Développement Economique, se félicite Monsieur MOGLIA. Il faut saluer le travail remarquable des équipes, Angélique HEBERT HILAIRE, Régis PETIT et Sébastien RIVIERE qui s'est bien approprié son rôle. Un très bon état d'esprit règne dans l'équipe ».

« Voilà pour ce point sur l'activité économique de notre territoire. J'ai souhaité partager avec vous ces informations en plus de la réunion mensuelle que nous avons avec les Maires concernés par les implantations, conclut Monsieur LEROY.

Au prochain Bureau, nous accueillerons Monsieur Brice MULLIER, Directeur de Pôle Emploi. Il nous présentera, comme Colette SALAMONE le faisait, les chiffres liés aux demandeurs d'emplois dans notre Agglomération ».

III/ DB 17-39 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Renégociation prêt Crédit Foncier – 1 Pavillon PLS ACAM à Incarville – SILOGE

Sur rapport de Monsieur JACQUET le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : d'accorder la garantie de l'Agglomération Seine-Eure à :

SA HLM, SILOGE, au capital de 154 560 € sis 6 bis boulevard Chambaudoïn, RCS EVREUX sous le n° 643 650 393, à hauteur de 35% soit cinquante-sept mille soixante euros (57 060 €), pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant en principal de cent soixante-trois mille vingt-neuf euros (163 029€) que SA HLM SILOGE a contracté ou se propose de contracter auprès du

CREDIT COOPERATIF, Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est situé 12 Boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 NANTERRE Cedex, ayant pour n° d'identification unique 349 974 931 RCS NANTERRE, selon les modalités suivantes :

OBJET DU CONCOURS

Financement de rachat de prêt du Crédit Foncier n°1 530 127 A (y compris Indemnité de Remboursement Anticipé) – Incarville un pavillon

CARACTERISTIQUE FINANCIERES DU CONCOURS

Nature du concours : prêt avec tableau d'échéances

Montant : cent soixante trois mille vingt neuf euros (163 029 €)

Taux annuel d'intérêt : 1,63%

Ce taux est valable jusqu'au 31/07/2017

Au-delà de cette date, le taux appliqué sera celui en vigueur au jour du premier versement

La garantie de l'Agglomération Seine-Eure est accordée pour la durée totale du concours, soit 22 ans.

ARTICLE 2 : cette garantie est accordée, après avoir pris connaissance du tableau d'amortissement établi par le Crédit Coopératif, en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, l'Agglomération Seine-Eure s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif envoyée en lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en renonçant aux bénéfices de discussion et de division, et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : l'agglomération s'engage à libérer, pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : l'agglomération autorise le Président ou tout autre personne habilitée en application des articles L5211-2 et L5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CREDIT COOPERATIF et SA HLM SILOGE et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

ARTICLE 6 : l'agglomération s'engage à renoncer à opposer au Crédit Coopératif la convention de garantie éventuellement conclue avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie.

III/ DB 17-40 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Renégociation prêt Crédit Foncier – les Marmoussets à Val de Reuil - SILOGE

Sur rapport de Monsieur JACQUET le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : d'accorder la garantie de l'Agglomération Seine-Eure à :

SA HLM, SILOGE, au capital de 154 560 € sis 6 bis boulevard Chambaudoïn, RCS EVREUX sous le n° 643 650 393, à hauteur de 65% soit cinq cent six mille six cent treize euros (506 613 €), pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant en principal de sept cent soixante-dix-neuf mille quatre cent cinq euros (779 405€) que SA HLM SILOGE a contracté ou se propose de contracter auprès du

CREDIT COOPERATIF, Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est situé 12 Boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 NANTERRE Cedex, ayant pour n° d'identification unique 349 974 931 RCS NANTERRE, selon les modalités suivantes :

OBJET DU CONCOURS

Financement de rachat de prêt du Crédit Foncier n°3 702 330 N (y compris Indemnité de Remboursement Anticipé) – Val de Reuil les Marmoussets

CARACTERISTIQUE FINANCIERES DU CONCOURS

Nature du concours : prêt avec tableau d'échéances

Montant : sept cent soixante-dix neuf mille quatre cent cinq euros (779 405 €)

Taux annuel d'intérêt : 1,58%

Ce taux est valable jusqu'au 31/07/2017

Au-delà de cette date, le taux appliqué sera celui en vigueur au jour du premier versement

La garantie de l'Agglomération Seine-Eure est accordée pour la durée totale du concours, soit 20 ans.

ARTICLE 2 : cette garantie est accordée, après avoir pris connaissance du tableau d'amortissement établi par le Crédit Coopératif, en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, l'Agglomération Seine-Eure s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif envoyée en lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en renonçant aux bénéfices de discussion et de division, et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressource nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : l'agglomération s'engage à libérer, pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : l'agglomération autorise le Président ou toute autre personne habilitée en application des articles L5211-2 et L5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le CREDIT COOPERATIF et SA HLM SILOGE et de l'habiliter

à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

ARTICLE 6 : l'agglomération s'engage à renoncer à opposer au Crédit Coopératif la convention de garantie éventuellement conclue avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie.

IV/ DB 17-41 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PAM contracté par EURE HABITAT pour une opération de réhabilitation de 22 logements individuels – Les Hautbois à Val de Reuil

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide à l'**unanimité** :

ARTICLE 1 – L'Agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 444 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°58976 constitué de 1 ligne du Prêt.

ARTICLE 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le Bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VI/ DB 17-42 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Validation du projet de recueil de mémoires autour de la Seine

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Bureau communautaire accepte à l'**unanimité** de valider le lancement du projet dont la teneur suit.

Alors que près de la moitié des communes de l'Agglomération Seine-Eure sont riveraines de la Seine, cet élément fort du patrimoine local est assez méconnu des habitants du territoire. Malgré l'importance de ce fleuve par le passé, celui-ci a quelque peu perdu de sa superbe : beaucoup des activités liées à la Seine ont disparu.

Dans le cadre du Conseil de Développement Durable, un groupe de travail dédié à la Seine a vu le jour en 2013. Les membres de ce groupe ont été force de nombreuses propositions, dans le but de faire renaître un intérêt pour ce fleuve à l'échelle du territoire Seine-Eure. L'une de ces propositions consiste en la réalisation d'un recueil de mémoires, visant à valoriser le patrimoine matériel et immatériel lié à la Seine (richesses, connaissances, savoir-faire locaux...), auprès des habitants, des touristes et partenaires du territoire.

Tout ceci renvoie donc à de véritables enjeux identitaires, à l'échelle de la vallée de la Seine (cf : Schéma interrégional Vallée de Seine) et il devient impératif de réaliser rapidement un travail de collecte de ces mémoires.

Le recueil de mémoires prendra, dans un premier temps, la forme d'une grande base de données interactive, avec des supports très variés (témoignages filmés, photos, vidéos, documents d'archive très divers). Ces éléments, indexés suivant les exigences des classifications d'archives, seront propriétés de l'Agglo et pourront ensuite être utilisés dans tous les projets futurs qui verront le jour (expositions, travaux muséographiques, etc.).

La réalisation de ce recueil est un travail long, demandant des compétences très spécifiques. Le projet est estimé financièrement à 80 000 € H.T. avec une participation financière de la Région à hauteur de 30%.

VII/ DB 17-43 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT – Axe urbain FEDER – Validation de la proposition du comité de pré-sélection relative au projet de transformation d'une friche en pôle médical

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Bureau communautaire décide à l'unanimité de valider la proposition du comité de pré-programmation de l'axe urbain durable Seine-Eure relatif au projet de transformation de friche en pôle médical porté par la Ville de Louviers.

Ce projet consiste en la transformation de l'ancienne fiche Unedic - sise rue du Commandant l'Herminier à Louviers – en pôle médical pouvant accueillir une quinzaine de professionnels de santé. Cette friche est localisée au cœur de quartiers prioritaires de la politique de la ville et en proximité immédiate de la future ligne du Bus à Haut Niveau de Services (BHNS).

Le projet est en cohérence avec la stratégie urbaine intégrée de l'Agglomération à plusieurs titres :

- l'objectif de limitation de l'étalement urbain par le renouvellement de la ville sur elle-même,
- l'articulation du bipôle Louviers - Val de Reuil puisque le projet est situé en proximité du futur axe structurant du BHNS,
- la contribution au renouvellement urbain, la friche étant située en quartier Politique de la Ville,
- et plus globalement un développement durable du territoire grâce au développement de services et à une approche de santé globale.

Pour mémoire, parmi l'ensemble des opérations qui matérialisent la stratégie intégrée, l'Agglomération Seine-Eure a sélectionné 9 candidats suite à un appel à projet, pour les proposer au titre du cofinancement FEDER - Axe 4 pour un financement total de 8 030 000 € au titre de l'Axe 4 du FEDER. L'opération présentée par la ville de Louviers avait été identifiée dans ce cadre.

Le coût estimatif du projet est de 1 291 667 € HT dont 500 000 € d'acquisition. Le montant de dépenses éligibles s'élève à 879 630 € HT.

Après instruction, le comité de pré-programmation propose un financement au titre du FEDER à hauteur de 615 741 € HT.

VII/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE :

Monsieur LE GAL évoque les délibérations inscrites à l'ordre du jour de cette réunion qui examinera, entre autres :

- les rapports annuels d'activités liés aux délégations de service public,
- l'intégration des communes de Saint Cyr la Campagne, Saint Germain de Pasquier et Le Bec Thomas,
- et les nouveaux statuts de l'Agglo liés à la prise de compétence GEMAPI et à la modification de la compétence enfance-jeunesse qui va intégrer les ALSH des communes de Poses, Léry, Acquigny et Andé.

VIII/ AFFAIRES DIVERSES :

Présentation de Monsieur Frédéric MARCHAIS, Directeur-adjoint de l'Office de tourisme :

Madame MASURE invite Monsieur MARCHAIS à se présenter. Ce dernier précise qu'il vient de Tours, où il était anciennement responsable du développement culturel et touristique pour une Communauté de communes du Loir et Cher.

Monsieur MARCHAIS indique également qu'il a travaillé au sein du Comité départemental du tourisme de la Seine-Maritime en tant que Responsable du pôle développement. Quelques années auparavant, il occupa les fonctions de Directeur de l'Office de tourisme de Caudebec et de Directeur du Musée de la marine de Seine. Il a commencé sa carrière au parc naturel régional des boucles de la Seine normande comme chargé de mission pour la valorisation du patrimoine local.

« Vous êtes attendu car nous avons de grandes ambitions dans le domaine du tourisme ! lui dit Monsieur LEROY. Le tourisme est un pôle de développement économique à part entière qui représente un très gros potentiel sur le territoire et il faut désormais changer de braquet » insiste-t-il.

L'assemblée souhaite la bienvenue en applaudissant Monsieur MARCHAIS et quelques élus lui demandent s'il est le « fils de ».

Monsieur MARCHAIS conclut sur une note humoristique :

« Mon père s'appelait effectivement Georges MARCHAIS, mais ce n'est pas celui auquel vous pensez » !

Rires dans l'assemblée.

Projet « Réinventer la Seine » :

Monsieur LEROY rappelle que ce projet a été initié par Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris. Le lancement de ce projet ayant reçu un écho très favorable dans la capitale, il a été décidé de l'étendre à l'ensemble des territoires limitrophes du fleuve, jusqu'à l'estuaire.

Les Agglomérations de Rouen et du Havre ont ainsi pu rejoindre le projet.

« Dans la mesure où nous faisons partie du pôle métropolitain, nous avons pu présenter un projet d'hôtel flottant et de port fluvial à développer sur la base de loisirs de Léry-Poses, au lac du Mesnil, précise Monsieur LEROY. Il s'agit d'un hôtel résidentiel haut de gamme, d'une capacité projetée de 70 chambres avec vue sur le lac. L'aménagement d'un port fluvial d'une capacité de 200 anneaux localisé à proximité de la passe marinière est également envisagé.

Si 5 projets ont été retenus au Havre, seul notre projet et la rénovation complète du chai à vin situé sur les quais de Rouen, ont été retenus pour le pôle métropolitain, se félicite-t-il. La concrétisation de cet hôtel flottant et du port fluvial seront de nature à accroître la fréquentation des activités de la base nautique.

Reste néanmoins à savoir comment tout cela se mettra en place puisqu'il sera fait appel à des investisseurs privés. De notre côté, nous envisageons la signature d'un bail avec l'investisseur, synonyme de rentrées d'argent annuelles. Les éventuels investisseurs ont désormais 6 mois pour se faire connaître » conclut-il.

Projet de territoire :

Le document résumant les ambitions de l'Agglo à l'horizon 2030 est distribué aux élus. Ce document se veut synthétique et simple à consulter.

C'est également un document connecté. En téléchargeant une application et en flashant les QR codes qui figurent dans ce fascicule, on accède à du contenu enrichi en ligne ; démontrant que l'Agglo est en phase avec son époque.

Le document sera distribué en boîtes à lettres, dans les entreprises, commerces et lieux publics du 18 au 22 septembre.

Madame MASURE fait également un bref retour sur les premiers résultats de la campagne de marketing territorial destinée à percevoir l'image qu'ont, de l'Agglo, ses habitants, ceux qui y vivent, y travaillent, etc. A ce jour, un peu plus de 160 réponses ont été reçues, ce qui est plutôt positif pour ce genre de sondage.

Schéma Départemental d'Animation de la Vie Sociale :

Madame TERLEZ rappelle aux Maires qu'ils ont dû recevoir, par courriel, une invitation à assister à la soirée consacrée à cette question qui se déroulera aux Andelys, le 28 septembre prochain. Elle insiste sur le fait qu'il est important d'assister à cette soirée.

Assemblée générale de l'ALEC27 :

Madame TERLEZ invite les maires à participer à l'assemblée générale de l'association qui se déroulera le 7 octobre.

Voyage d'étude organisé les 12 et 13 octobre à Saint Georges sur Arnon :

Elle invite également les élus à participer au voyage d'étude organisé les 12 et 13 octobre à Saint Georges sur Arnon, commune emblématique du développement de l'éolien et du photovoltaïque en France. « *Cela nous permettra de bien comprendre les processus et mécanismes à enclencher pour développer les énergies renouvelables sur notre territoire* » souligne-t-elle.

Colloque national sur l'agriculture biologique et l'expérience des Hauts prés, le 15 septembre :

Monsieur LEROY rappelle l'importance de cette manifestation qui devrait réunir, sous l'animation de Denis CHEYSSOUX, entre 200 et 250 participants venus de toute la France.

Une journée portes-ouvertes permettra au grand public de découvrir le site le samedi ; la journée du dimanche étant réservée aux professionnels.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 40.

Le Président

Par délégué
Le Directeur Général

Philippe LE GAL

